Rue de Bazeille 5e arr. © B.Jannic

Fiche exemple 10

Végétalisons Paris

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE

Ville de Paris (Ile-de-France)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

A l'initiative de cette démarche, la Ville de Paris étudie la faisabilité et évalue tous les dispositifs qui la composent. Pour leur mise en œuvre, elle peut également être : maître d'ouvrage, financeur, gestionnaire, coordinateur, propriétaire de foncier, expérimentateur, etc.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE

Initiée en 2014 – En cours de mise en œuvre jusqu'en 2020

COÛT TOTAL DE L'INITIATIVE

2,9 millions d'euros (appel à projets « Parisculteurs 2016 »)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

2,5 millions d'euros pour adapter le bâti (appel à projets « Parisculteurs 2016 »)

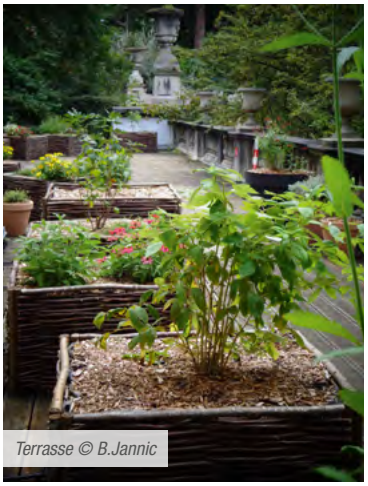

Terrasse © B.Jannic

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE

Paris est une ville très dense où longtemps la nature a été cantonnée dans les espaces verts. La Ville de Paris développe désormais un nouveau modèle urbain où la nature se déploie partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme sur le bâti. Cette ambition répond à une double urgence : lutter contre les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité. Pour relever ces défis, il convient de sortir de l'opposition entre la construction de la ville et la biodiversité, et d'inventer et faire vivre une métropole résiliente. Pour cela, la Ville de Paris souhaite mobiliser tous les acteurs Parisiens, et faire de la collectivité un catalyseur des actions à travers différents leviers, comme par exemple :

- **L'appel à propositions « Du vert près de chez moi » :** lancé en juillet 2014, il invite les Parisiens à identifier les lieux qui pourraient accueillir de la végétalisation au plus près de chez eux (mobilier urbain, murs, espaces délaissés, etc.) afin de créer plus de 200 points végétalisés de proximité.
- **Le « Permis de végétaliser » :** depuis le 30 juin 2015, toute personne qui en fait la demande peut bénéficier d'une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public sur le site de son choix (de 3 ans, renouvelable tacitement) pour y mener des initiatives de végétalisation (ex : installer une jardinière au coin de sa rue pour y faire pousser des tomates, investir un pied d'arbre pour y semer des fleurs, faire courir des plantes grimpantes sur un mur). Le porteur de projet signe la charte de végétalisation qui engage à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité de Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'entretien des installations. Un kit de plantation comprenant de la terre végétale et des graines, ainsi que des conseils, peuvent également être fournis sur demande.
- **Les appels à projets « Parisculteurs » :** la première édition, initiée par la Ville, a été lancée en 2016 avec les 33 premiers signataires de la Charte « Objectif 100 hectares » : bailleurs, institutionnels, entreprises, établissements publics et parapublics propriétaires de bâtiments parisiens. Elle s'est traduite par la désignation de 32 porteurs de projets d'agriculture urbaine sur les toits de bâtiments municipaux, départementaux ou de partenaires, représentant au total plus de 5 ha de surfaces. La deuxième édition, lancée en septembre 2017, regroupe désormais plus de 70 partenaires signataires de la Charte « Objectif 100 hectares ».

Paris a également traduit cet engagement en attribuant à la biodiversité le titre de Citoyenne d'honneur de la Ville, et en élaborant un nouveau Plan Biodiversité. Ce dernier a fait appel à un large processus de concertation de deux ans associant les Parisiens, les acteurs franciliens et l'administration municipale, tant sur le bilan du premier Plan adopté en 2011, que sur l'élaboration du nouveau programme d'actions de la Ville pour préserver et renforcer la biodiversité sur tout le territoire parisien.

L'action de la Ville rejoint ainsi les préoccupations des Parisiens, qui chaque année plébiscitent dans le cadre du vote du **Budget participatif** les projets liés à la biodiversité, au niveau de Paris comme des arrondissements. Par exemple, en 2016, le projet « Plus de nature en ville », qui propose d'installer dans la ville des dispositifs pour découvrir la nature – hôtels à insectes, ruches, butinoirs vitrés, nichoirs, mares, etc. – a été adopté.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Accompagnées de la pédagogie adéquate, ces actions permettent aux Parisiens de redécouvrir le patrimoine naturel, mais aussi de participer à son maintien et à son renforcement. Les principaux résultats se traduisent donc par un développement de la végétalisation de la ville, par la création et la préservation de zones refuges, ainsi que par le renforcement de la mobilisation des Parisiens sur ce sujet essentiel pour la résilience de la capitale.

Très concrètement ce sont :

- plus de 1 500 propositions pour du « Vert près de chez moi » et 209 points de végétalisation retenus ;
- 2 000 permis de végétaliser délivrés, participant à la végétalisation à l'échelle de l'interstice ;
- plus de 1 000 projets de végétalisation recensés sur la plateforme collaborative « Végétalisons Paris » un mois et demi après son lancement ;
- 15 hectares dédiés à l'agriculture urbaine et 99 hectares de bâti végétalisé.

INNOVATION

La somme des dispositifs proposés dans le cadre du programme participatif « Végétalisons Paris », et leur mise en œuvre fondée sur l'implication active des acteurs et habitants du territoire en constituent la principale originalité :

- Ces dispositifs permettent à chacun (habitant, entreprise, association, aménageur, établissement public, etc.) de devenir acteur de la végétalisation de Paris. Cette implication peut se traduire par la mise en œuvre d'actions concrètes, mais aussi par la mise à disposition de sites à végétaliser (ex : bailleurs sociaux, grands magasins, éducation nationale, entreprises, etc.). Cette démarche inédite, en plus d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer le lien social, favorise directement la préservation et le développement de la biodiversité en ville.
- Une gouvernance ouverte aux citoyens : la mise en œuvre du budget participatif constitue une innovation démocratique permettant aux habitants de se prononcer directement sur l'affectation « thématique » de 5% du budget d'investissement de la Ville en fonction de leurs besoins et intérêts. Ils peuvent ainsi participer aux décisions municipales, liées notamment au renforcement de la nature en ville (proposition de projets, choix de sites, attribution de budget, suivi, etc.), ce qui favorise leur implication dans ce domaine et contribue à inventer une nouvelle pédagogie de l'action publique s'appuyant sur l'expertise et la créativité des Parisiens.

Bd Kellermann 13e © B.Jannic

EXEMPLARITÉ

- Il s'agit d'un projet ambitieux qui mobilise l'ensemble de l'équipe municipale et des agents de l'administration parisienne. Il s'appuie également sur de nombreux partenariats avec des structures locales, et des associations en particulier (ex : collectif d'habitants, associations d'éducation à l'environnement et naturalistes, Atelier Parisien d'Urbanisme). Ces dernières constituent des relais importants, et contribuent à former et sensibiliser les différents publics cibles aux enjeux de la biodiversité.
- La mise en œuvre des différents dispositifs proposés favorise l'émulation entre différents types d'acteurs. Ils permettent notamment : de fédérer les énergies et les initiatives de tous les acteurs volontaires pour développer la place de la nature à Paris ; de mettre en relation des porteurs de projets et des propriétaires de sites à végétaliser ; de contribuer à faire changer le regard sur la place du vivant dans la ville afin que chaque citoyen puisse s'approprier cet enjeu.

Toiture terrase © B.Jannic

PRINCIPAUX FREINS ET LEVIERS

Le succès de ces dispositifs est lié aux besoins grandissants de nature en ville : les citadins veulent désormais avoir la nature en bas de leur immeuble, dans leur quartier. En parallèle, les entreprises s'ouvrent à ces nouveaux concepts, et la recherche scientifique s'intéresse de plus en plus à la biodiversité urbaine. Il convient toutefois de souligner certaines limites à la mise en œuvre des projets : les réalisations se font généralement sur des petits espaces, très contraints en termes d'accessibilité et de sécurité des usagers, ce qui nécessite une vigilance en amont portant sur la faisabilité et des temps de traitement parfois importants.

Autres leviers d'action principalement concernés

- Formation et sensibilisation des différents publics cibles aux enjeux de la biodiversité
- Mise en place d'instances et d'outils de gouvernance territoriale, de concertation et de dialogue

En savoir +

- http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi
- https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/